

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du Conseil municipal, tenue le 8 janvier 2008 à la salle du Conseil située au 2490, rue de l'Église à 20h00

PRÉSENCES

Le Maire, Monsieur Pierre Lapointe
Les Conseillers (ères): Monsieur Raymond Auclair
Monsieur Daniel Lévesque
Madame Nicole Davidson
Madame Anne-Marie Chagnon
l'adjointe administrative/bureau du maire, Madame Suzanne Gohier

ABSENCES

La Conseillère Madame Dominique Forget
Le directeur général Monsieur André Desjardins

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le Maire procède à l'ouverture de l'assemblée et les délibérations du Conseil sont ouvertes.

Madame Suzanne Gohier agit à titre de secrétaire de l'assemblée en l'absence du directeur général

Déclaration des intérêts pécuniaires

Le maire informe l'assemblée que tous les membres du Conseil municipal ont déposé leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil en conformité avec la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

08-01-01

OBJET : Ratification de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que proposé en ajoutant au point 13 Affaires nouvelles, le sujet suivant :

13.1 Remboursement au Club optimiste Val-David/Val-Morin;

ADOPTÉE

08-01-02 **OBJET : Ratification du procès-verbal des séances du 11 décembre et du 18 décembre 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la secrétaire d'assemblée soit et est dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 11 décembre 2007 et des séances spéciales du 18 décembre 2007.

QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance desdits procès-verbaux qui leur ont été remis et que ces derniers soient et sont ratifiés.

ADOPTÉE

FINANCES

08-01-03 **OBJET : Ratification du journal des décaissements pour le mois de décembre 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le journal des décaissements pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2007 pour les chèques portant les numéros 271565 à 271690 et les prélèvements automatiques numéros 660434 à 660468, tel que soumis par le service de la Trésorerie pour un montant de 220 401 \$ soient et sont ratifiés.

ADOPTÉE

08-01-04 **OBJET : Dépenses incompressibles – Année 2008**

ATTENDU la nécessité d'autoriser certaines dépenses dites incompressibles;

ATTENDU le dépôt du certificat du secrétaire-trésorier/directeur général certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

ATTENDU que le Conseil peut modifier en cours d'année certaines autorisations suite à de nouvelles orientations ou en étant plus efficient dans certains domaines;

ATTENDU le Règlement numéro 610 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les dépenses incompressibles suivantes et leurs paiements soient autorisés :

ADMINISTRATION GENERALE		
LEGISLATION		
02-110-00-111	REMUNERATION DU CONSEIL	74 500
02-110-00-200	AVANTAGES SOCIAUX	13 425
02-110-00-141	SALAIRES	40 000
02-110-00-201	AVANTAGES SOCIAUX	10 000
02-110-00-310	FRAIS DE DEPLAC. & REPR.	10 500
02-110-00-331	TÉLÉPHONE CONSEIL	360
02-110-00-420	ASSURANCES	1 250
	TOTAL-LEGISLATION	150 035
COUR MUNICIPALE		
02-120-00-416	FRAIS DE LA COUR	18 000
	TOTAL COUR MUNICIPALE	18 000
GESTION FINANC. & ADMINIS		
02-130-00-111	SAL. DE BUREAU REGUL.	226 000
02-130-00-200	AVANTAGES SOCIAUX	53 000
02-130-00-310	FRAIS DE DEPLAC. & REPR.	3 000
02-130-00-321	TIMBRES & FRAIS DE POSTE	11 000
02-130-00-331	TÉLÉPHONE	4 650
02-130-00-339	CABLE	500
02-130-00-413	COMPTABILITE ET VERIFICATION	12 000
02-130-00-415	INFORMATIQUE	20 000
02-130-00-420	ASSURANCES	4 200
02-130-00-493	FRAIS DE RECEPTION	5 000
02-130-00-514	LOCATION EQUIPEMENT	6 550
02-130-00-920	QUOTE PART M.R.C.	66 733
	TOTAL-GEST. FIN. & ADM.	412 633
GREFFE ET COMMUNICATION		
02-140-00-494	FRAIS ELECTION & REFEREND	20 000
	TOTAL-GREFFE ET COMMUNICATION	20 000
EVALUATION		
02-150-00-920	QUOTE PART M.R.C.	79 467
	TOTAL-EVALUATION	79 467
AUTRES		
02-190-00-111	H.V. ENTRETIEN SAL.	4 500
02-190-00-200	AVANTAGES SOCIAUX	1 125
02-190-00-420	H.V. ASSURANCES	2 000
02-190-00-451	SYSTÈME D'ALARME	800
02-190-00-523	H.V. ENTRETIEN MENAGER	6 000
02-190-00-681	H.V. ELECTRICITE	8 000
	TOTAL AUTRES	22 425
SÉCURITE PUBLIQUE		
SÉCURITÉ - INCENDIE		
02-220-00-111	SALAIRES DES POMPIERS	30 000
02-220-00-112	SALAIRES FORMATION	6 000
02-220-00-113	SALAIRES AUTRES	4 000
02-220-00-141	SALAIRES DIRECTEUR	8 000

02-220-00-141	SALAIRES DIRECTEUR	8 000
02-220-00-200	AVANTAGES SOCIAUX	3 000
02-220-00-310	FRAIS DE REPRÉSENTATION	500
02-220-00-311	ALLOCATION REPAS FEUX	1 500
02-220-00-331	TÉLÉPHONE	5 000
02-220-00-420	ASSURANCES	6 690
02-220-00-433	SERVICES RENDUS DE 1/3	1 500
02-220-00-495	ENTRETIEN LINGE PERSONNEL	3 800
02-220-00-681	CASERNE ÉLECTRICITÉ	1 800
02-220-00-682	CASERNE GAZ NATUREL	1 700
02-220-00-920	QUOTE PART M.R.C.	7 315
02-220-01-111	ENTR. MAT. ROULANT-SAL.	1 000
02-220-01-200	AVANTAGES SOCIAUX	250
02-220-01-420	ASSURANCES VÉHICULES	2 004
02-220-01-459	S-TECH.-IMMATRICULATION	2 727
	TOTAL SÉCURITÉ INCENDIE	86 786
	POLICE	
02-210-00-331	TÉLÉPHONE	750
02-210-00-431	SÛRETÉ DU QUÉBEC	666 042
	TOTAL POLICE	666 792
	PROTECTION CIVILE	
02-230-00-112	BRIGADIER SCOLAIRE	6 000
02-230-00-201	BRIGADIER AVANTAGES	900
	TOTAL PROTECTION CIVILE	6 900
	PROTECTION AUTRES	
02-290-00-418	CONTROLE DES CHIENS	4 500
	TOTAL PROTECTION AUTRES	4 500
	TRAVAUX PUBLICS	
	TRANSPORT ADMINISTRATION	
02-310-00-111	G.M. ENTRETIEN SALAIRES	2 500
02-310-00-112	SECRETARIAT	4 715
02-310-00-200	AVANTAGES SOCIAUX	1 815
02-310-00-310	FRAIS DEPLAC. & REPRES.	250
02-310-00-331	TÉLÉPHONE	2 000
02-310-00-420	ASSURANCES BATISSE	1 400
02-310-00-451	SYSTÈME D'ALARME	575
02-310-00-516	LOCATION ÉQUIPEMENTS GARAGE	1 800
02-310-00-523	G.M. ENTRETIEN MÉNAGER	2 900
02-310-00-525	ENTRETIEN LINGE	3 500
02-310-00-645	G.M. ENTRETIEN	3 000
02-310-00-647	NETTOYAGE HUILES USÉES	1 100
02-310-00-681	G.M. ELECTRICITE	4 200
02-310-00-682	G.M. GAZ NATUREL	5 100
02-310-01-420	ASSURANCES TRANSPORT AUTRES	4 100
	TOTAL ADMIN. TRANSPORT	38 955
	VOIRIE MUN. (MAI A OCT)	
02-320-00-111	SALAIRES VOIRIE MUN.	140 000
02-320-00-121	TEMPS SUPPLEMENTAIRE	2 000
02-320-00-200	AVANTAGES SOCIAUX	35 500
02-320-00-331	TÉLÉPHONE VOIRIE	2 000
02-320-00-514	LOCATION VÉHICULE	750
02-320-00-515	LOCATION SYST. ALARME VÉH.	1 000
02-320-01-111	V. ENTR. MAT. ROUL. SAL.	23 500
02-320-01-200	AVANTAGES SOCIAUX	5 900
02-320-01-424	ASSURANCES MAT. ROULANTS	4 600
02-320-01-459	S-TECH.-IMMATRICULATION	4 500
	TOTAL VOIRIE	219 750

	ENLÈVEMENT NEIGE	
02-330-00-111	SALAIRES ENL. NEIGE	140 000
02-330-00-121	TEMPS SUPPLEMENTAIRE	8 000
02-330-00-200	AVANTAGES SOCIAUX	37 000
02-330-00-331	TÉLÉPHONE NEIGE	2 400
02-330-00-514	LOCATION VÉHICULE	750
02-330-01-111	V. ENTR. MAT. ROUL. SAL.	25 500
02-330-01-200	AVANTAGES SOCIAUX	6 400
02-330-01-424	ASSURANCES MAT. ROULANTS	6 700
02-330-01-459	S-TECH.-IMMATRICULATION	4 600
	TOTAL ENL. NEIGE	231 350
	ÉCLAIRAGE DES RUES	
02-340-00-420	ASSURANCES RÉSEAU ÉCLAIRAGE	800
02-340-00-681	ÉLECTRICITÉ ÉCLAIRAGE	35 000
	TOTAL ÉCLAIRAGE DES RUES	35 800
	CIRCULATION	
02-350-00-111	CIRCULATION SALAIRE	3 200
02-350-00-200	CIRCULATION AVANTAGES	800
02-350-00-681	ÉLECTRICITÉ	1 200
	TOTAL CIRCULATION	5 200
	TRANSPORT EN COMMUN	
02-370-00-920	QUOTE PART MRC	5 627
02-370-00-990	TRANSPORT ADAPTÉ	9 000
	TOTAL TRANSPORT EN COMMUN	14 627
	HYGIENE DU MILIEU	
	PURIFICATION ET TRAITEMENT	
02-412-00-111	SALAIRES PURIFICATION	15 000
02-412-00-200	AVANTAGES PURIFICATION	3 750
02-412-00-408	ANALYSE EAU	13 500
02-412-00-420	ASSURANCES BATISSE	4 600
	TOTAL PURIFICATION ET TRAITEMENT	36 850
	RÉSEAU AQUEDUC	
02-413-00-111	AQUEDUC ENT. SALAIRES	68 000
02-413-00-112	AQUEDUC SECRÉTARIAT	4 715
02-413-00-200	AVANTAGES SOCIAUX	18 200
02-413-00-310	FR. DEPLAC. & REP. AQUED.	200
02-413-00-331	TÉLÉPHONE AQUEDUC	1 200
02-413-00-514	LOCATION VÉHICULE	1 500
02-413-00-681	AQUEDUC-ELECTRICITE	76 000
02-413-01-111	AQU. ENT. MAT. ROUL. SAL.	750
02-413-01-200	AVANTAGES SOCIAUX	190
02-413-01-424	AQUEDUC ASS. MATERIEL ROULANT	2 800
02-413-01-459	S-TECH.-IMMATRICULATION	600
02-413-01-451	SURVEILLANCE ALARME	2 225
02-413-02-111	ENTREE D'EAU - SALAIRES	5 500
02-413-02-200	AVANTAGES SOCIAUX	1 375
02-413-03-111	AQU. PROJ. DIVERS SAL.	6 000
02-413-03-200	AVANTAGES SOCIAUX	1 500
	TOTAL RÉSEAU AQUEDUC	190 755
	ÉPURATION DES EAUX USÉES	
02-414-00-111	USINE-SALAIRES	9 000
02-414-00-200	AVANTAGES SOCIAUX	2 250
02-414-00-310	FR. DEPLAC. & REP. EGOUT	50
02-414-00-331	TÉLÉPHONE	650
02-414-00-411	ANALYSE DE LABORATOIRE	1 200

02-414-00-420	ASSURANCES	3 400
02-414-00-451	SURVEILLANCE ALARME	700
02-414-00-681	USINE - ELECTRICITE	46 000
	TOTAL ÉPURATION DES EAUX USÉES	63 250
	RÉSEAU ÉGOUT	
02-415-00-111	ÉGOUT ENT. SALAIRES	20 000
02-415-00-112	ÉGOUT SECRÉTARIAT	4 715
02-415-00-200	AVANTAGES SOCIAUX	6 150
02-415-00-331	TÉLÉPHONE ÉGOUT	600
02-415-00-420	ASSURANCES - REFOULEMENT	2 350
02-415-00-421	ÉGOUT ASS. MAT.-ROULANT	1 200
02-415-00-459	S-TECH.-IMMATRICULATION	825
02-415-00-514	LOCATION VÉHICULES	1 500
02-415-00-681	ÉLECTRICITÉ	2 000
02-415-01-111	ÉGOUT ENT. MAT. ROUL.SAL.	500
02-415-01-200	AVANTAGES SOCIAUX MAT ROU EGOUT	125
02-415-02-111	ENTREES D'ÉGOUT/SALAIRES	1 800
02-415-02-200	AVANTAGES SOCIAUX ENTRÉES EGOUT	450
02-415-03-111	PROJETS DIVERS EGOUT SAL.	2 000
02-415-03-200	AVANTAGES SOCIAUX	500
	TOTAL RÉSEAU ÉGOUT	44 715
	ENL & DESTRUCTION ORDURES	
02-420-00-111	VIDANGES - SALAIRES	4 500
02-420-00-200	AVANTAGES SOCIAUX	1 125
02-420-00-920	QUOTE-PARC MRC (GMR)	5 930
02-451-10-920	QUOTE-PARC MRC Collecte et transport	474 197
	TOTAL ENL & DESTRUCTION ORDURES	485 752
	ENVIRONNEMENT	
02-470-00-131	ENVIRONNEMENT-SALAIRES	30 000
02-470-00-200	ENVIRONNEMENT-AVANTAGES	5 000
	TOTAL ENVIRONNEMENT	35 000
	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	
	URBANISME & ZONAGE	
02-610-00-111	SALAIRES URBANISTE	48 100
02-610-00-112	SECRÉTARIATS ET ADJOINTS	47 800
02-610-00-200	AVANTAGES SOCIAUX	24 000
02-610-00-310	FRAIS DEPLAC. & REPRES.	650
02-610-00-331	TÉLÉPHONE	3 250
02-610-00-418	SERVICES TECHNIQUES	13 000
02-610-00-420	ASSURANCE-URB. & ZONAGE	1 500
02-610-00-920	QUOTE PART M.R.C.	18 931
02-610-01-111	ENT. MAT. ROULANT SALAIRE	250
02-610-01-200	ENT. MAT. ROULANT AVANTAGE	65
02-610-01-459	S-TECH.-IMMATRICULATION	320
	TOTAL URBANISME & ZONAGE	157 866
	LOGEMENTS	
02-640-00-993	DÉFICIT EXPLOITATION OMH	5 000
	TOTAL LOGEMENTS	5 000
	TOURISME	
02-690-00-111	TOURISME-SALAIRES	30 500
02-690-00-112	TOURISME PARTIELS	17 375
02-690-00-200	AVANTAGES SOCIAUX	12 000
02-690-00-310	FRAIS DEPLAC. & REPRES.	500
02-690-00-321	TIMBRES ET FRAIS DE POSTE	200
02-690-00-331	TELEPHONE	2 200

02-690-00-420	ASSURANCES	170
02-690-01-111	KIOSQUE ENTR. SALAIRES	2 000
02-690-01-200	AVANTAGES SOCIAUX	500
02-690-01-523	KIOSQUE ENTR. MÉNAGER	3 800
02-690-01-681	BAT ÉLECTRICITÉ	3 000
	TOTAL TOURISME	72 245
	LOISIRS ET CULTURE	
	LOISIRS ADMINISTRATION	
02-712-00-111	RESPONSABLE LOISIRS	37 000
02-712-00-112	LOISIRS PARTIELS	9 450
02-712-00-200	AVANTAGES SOCIAUX	11 625
02-712-00-310	FRAIS DEPLAC. & REPRES.	500
02-712-00-331	TÉLÉPHONE	2 000
02-712-00-420	ASSURANCES	6 500
	TOTAL LOISIRS ADMINISTRATION	67 075
	COURS, GYMNASSE ET TENNIS	
02-713-00-111	PRÉPOSÉ GYMNASSE SALAIRES	6 800
02-713-00-200	AVANTAGES	800
02-713-00-321	TIMBRES ET FRAIS DE POSTES	1 500
02-713-00-331	TÉLÉPHONE	150
02-713-00-523	ENTRETIEN MÉNAGER GYMNASSE	1 500
	TOTAL COURS, GYMNASSE ET TENNIS	10 750
	CHALET LAC PAQUIN	
02-714-02-111	CHALET LAC PAQUIN SAL.	1 250
02-714-02-200	CHALET LAC PAQUIN AV. SOC.	315
	TOTAL CHALET LAL PAQUIN	1 565
	CHALET DION	
02-714-03-111	CHALET DION ENTR. SAL.	500
02-714-03-200	AVANTAGES SOCIAUX	125
02-714-03-523	CHALET DION ENTRETIEN MÉNAGER	4 000
02-714-03-681	CHALET DION ELECTR.	2 400
	TOTAL CHALET DION	7 025
	PAVILLON DUFRESNE	
02-714-04-111	PAVILLON DUFRESNE SALAIRE	250
02-714-04-200	PAVILLON DUFRESNE AV. SOC.	65
02-714-04-681	PAVILLON DUFRESNE ÉLECTR.	1 500
	TOTAL PAVILLON DUFRESNE	1 815
	GYMNASSE	
02-714-06-331	TÉLÉPHONE ÉCOLE	650
	TOTAL GYMNASSE	650
	ÉGLISE	
02-714-07-111	SALLE COMM. ÉGL. SALAIRE	1 000
02-714-07-200	SALLE COMM. ÉGL. AV. SOC.	250
02-714-07-420	SALLE COMM. ASS.	2 450
02-714-07-420	SALLE COMM. ALARME	200
02-714-07-523	SALLE COMM. ÉGL. ENTR. MÉN.	6 000
02-714-07-681	SALLE COMM. ÉGL. ÉLEC.	2 000
02-714-07-682	SALLE COMM. ÉGL. GAZ	5 000
	TOTAL ÉGLISE	16 900
	CHALET D'ACCUEIL	
02-714-08-111	CHALET D'ACCUEIL SALAIRE	1 000
02-714-08-200	CHALET D'ACCUEIL AVANTAGES	250
02-714-08-420	CHALET D'ACCUEIL ASSURANCE	950

02-714-08-451	CHALET D'ACCEUIL ALARME	300
02-714-08-523	CHALET D'ACCEUIL ENTRETIEN MÉN.	6 600
02-714-08-681	CHALET D'ACCEUIL ÉLECTRICITÉ	3 300
	TOTAL CHALET D'ACCUEIL	12 400
	BUREAU DE POSTE	
02-714-09-511	BUREAU DE POSTE LOCATION	3 200
02-714-09-523	BUREAU DE POSTE ENTR. MÉN.	3 000
	TOTAL BUREAU DE POSTE	6 200
	PATINOIRES	
02-730-00-111	ENT. PATINOIRES SAL.	2 500
02-730-00-200	AVANTAGES SOCIAUX	675
02-730-00-418	CONTRAT PATINOIRE LAC PAQUIN	6 100
02-730-00-419	CONTRAT PATINOIRE VILLAGE	21 590
	TOTAL PATINOIRES	30 865
	PARCS	
	PARC CEYRESTE	
02-750-00-111	PARC CEYRESTE ENTR. SAL.	2 400
02-750-00-200	AVANTAGES SOCIAUX	600
02-750-00-523	PARC CEYRESTE ENTR. MÉNAGER	800
	TOTAL PARC CEYRESTE	3 800
	PARC DION	
02-750-01-111	ENT. PARC DION SAL.	2 500
02-750-01-200	AVANTAGES SOCIAUX	625
	TOTAL PARC DION	3 125
	PARC LÉONIDAS DUFRESNE	
02-750-02-111	PARC L. DUFRESNE ENT. SAL	4 000
02-750-02-200	AVANTAGES SOCIAUX	1 000
02-750-02-681	PARC L. DUFRESNE ÉLECTR.	1 000
	TOTAL PARC LÉONIDAS DUFRESNE	6 000
	PARC LAC PAQUIN	
02-750-03-111	PARC L. PAQUIN ENTR. SAL.	1 000
02-750-03-200	AVANTAGES SOCIAUX	250
02-750-03-681	PARC L. PAQUIN ÉLECTRICITÉ	2 900
	TOTAL LAC PAQUIN	4 150
	PARC LA SAPINIÈRE	
02-750-04-111	PARC LA SAPINIÈRE ENTR. S	2 000
02-750-04-200	AVANTAGES SOCIAUX	500
	TOTAL PARC LA SAPINIÈRE	2 500
	PARC DES AMOUREUX	
02-750-05-111	PARC DES AMOUREUX SAL.	2 000
02-750-05-200	AVANTAGES SOCIAUX	500
02-750-05-523	PARC DES AMOUREUX ENTR. MÉNAGER	1 065
02-750-05-681	PARC DES AMOUREUX ÉLECT.	475
	TOTAL PARC DES AMOUREUX	4 040
	PARC RUE DE L'ÉGLISE	
02-750-06-111	PARC RUE DE L'ÉGLISE SALAIRES	2 500
02-750-06-200	AVANTAGES SOCIAUX	625
	TOTAL PARC RUE DE L'ÉGLISE	3 125
	PARCS GÉNÉRAL	
02-750-07-111	SAL. ENTR. VÉH. PARCS	250

02-750-07-200	AVANTAGES SOCIAUX	60
02-750-07-459	S. TECH. IMMATRICULATION	320
	TOTAL PARCS GÉNÉRAL	630
	PARC RÉGIONAL	
02-750-08-111	PARC RÉGIONAL SALAIRE	2 500
02-750-08-200	PARC RÉGIONAL AVANTAGES SOC.	625
	TOTAL PARC RÉGIONAL	3 125
	PISTE CYCLABLE	
02-750-09-111	PISTE CYCLABLE SALAIRES	1 500
02-750-09-200	PISTE CYCLABLE AVANTAGES	375
	TOTAL PISTE CYCLABLE	1 875
	PARC ÉCOLE	
02-750-10-111	PARC ÉCOLE SALAIRES	100
02-750-10-200	PARC ÉCOLE AVANTAGES	25
	TOTAL PARC ÉCOLE	125
	SKATEPARK	
02-750-11-111	SKATEPARK SALAIRES	200
02-750-11-200	SKATEPARK AVANTAGES	50
	TOTAL SKATEPARK	250
	BASKETBALL	
02-750-12-111	BASKETBALL SALAIRES	200
02-750-12-200	BASKETBALL AVANTAGES	50
	TOTAL BASKETBALL	250
	PARC LINÉAIRE	
02-750-13-920	QUOTE-PART MRC	3 601
	TOTAL PARC LINÉAIRE	3 601
	SENTIERS ET PLEIN AIR	
02-755-00-112	SENTIERS SALAIRES AUTRES	94 000
02-755-00-113	PATROUILLEURS SKI DE FOND	6 600
02-755-00-200	AVANTAGES SOCIAUX	20 000
02-755-00-310	FRAIS DE DÉPLACEMENT	1 000
02-755-00-331	TÉLÉPHONE	2 800
02-750-00-339	INTERNET	600
02-755-00-420	SENTIERS ASSURANCES	6 600
02-755-00-512	LOCATION TERRAINS SENTIERS	600
02-755-00-459	S-TECH.-IMMATRICULATION	260
02-755-02-111	PRÉPOSÉS PLEIN AIR ACCUEIL	26 400
02-755-02-200	AVANTAGES PRÉPOSÉS PLEIN AIR	6 600
02-755-03-111	SALAIRES GARDIEN TERRITOIRE	4 500
02-755-03-200	AVANTAGES GARDIEN TERRITOIRE	520
	TOTAL SENTIERS ET PLEIN AIR	170 480
	CAMP DE JOUR	
02-759-01-112	SAL. PREP. CAMP DE JOUR	25 000
02-759-01-200	AVANTAGES SOCIAUX	3 200
02-759-01-310	FRAIS DE REPRÉSENTATION	250
02-759-01-331	TÉLÉPHONE	125
	TOTAL CAMP DE JOUR	28 575
	ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX	
02-760-00-111	ST-JEAN BAPT. SAL.	1 700

02-760-00-200	AVANTAGES SOCIAUX	350
02-760-00-681	MARCHÉ ÉLECTRICITÉ	450
02-760-03-111	AUTRES FÊTES POPULAIRES SALAIRES	2 500
02-760-03-200	AUTRES FÊTES POPULAIRES AVANTAGES	625
	TOTAL ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX	5 625
ACTIVITÉS CULTURELLES		
BIBLIOTHEQUE		
02-770-00-111	SAL. PREPOSE BIBLIOTHEQUE	26 000
02-770-00-200	AVANTAGES SOCIAUX	5 775
02-770-00-310	FRAIS DEPL.& REPRES.	250
02-770-00-331	TÉLÉPHONE	2 200
02-770-00-451	SYSTEME D'ALARME	600
02-770-00-964	C.R.S.B.P. DES LTDES	19 000
02-770-01-111	BIBLIOTHEQUE ENTR. SAL.	6 000
02-770-01-200	AVANTAGES SOCIAUX	1 500
02-770-01-420	BIBLIOTHEQUE ASSURANCES	2 000
02-770-01-523	BIBLIOTHEQUE ENTR. MÉNAGER	4 750
02-770-01-681	BIBLIOTHEQUE ELECTRICITE	4 400
	TOTAL BIBLIOTHEQUE	72 475
MAISON DU VILLAGE		
02-790-01-111	ENTRETIEN MAISON SALAIRES	1 000
02-790-01-200	AVANTAGES SOCIAUX	250
02-790-01-420	M.V. ASSURANCES	325
02-790-02-964	CONTRIBUTION À L'ORGANISME	95 000
	TOTAL MAISON DU VILLAGE	96 575
AUTRES ACTIVITÉS CULTURELLES		
02-702-90-111	LOCAL ARTISTES SALAIRES TP	1 000
02-702-90-200	LOCAL ARTISTES AVANTAGES	250
02-702-90-514	LOCAL ARTISTES LOCATION	21 000
02-702-90-681	LOCAL ARTISTES ÉLECTRICITÉ	3 600
	TOTAL AUTRES ACTIVITÉS CULTURELLES	25 850
ALLÉE DES ARTISTES		
02-702-91-111	ALLÉE DES ARTISTES SALAIRES	1 500
02-702-91-200	ALLÉE DES ARTISTES AVANTAGES	375
	TOTAL ALLÉE DES ARTISTES	1 875
FRAIS DE FINANCEMENT		
SERVICE DE LA DETTE		
DETTE/SECTION GENERALE		
03-511-00-819	REMB CAP - BILLET GÉNÉRAL	218 431
03-511-01-000	REMB CAP - CAMION MAZDA	2 515
03-511-03-000	REMB CAP - PÉPINE	17 651
02-911-00-839	REMB INT - BILLET GÉNÉRAL	238 299
02-911-08-839	REMB INT - PÉPINE	2 894
02-911-01-839	INT. COURUS NOUV. RÈGLEMENTS	22 507
	TOTAL / SECTION GÉNÉRALE	502 297
DETTE/SECTION AQUEDUC		
03-512-00-819	REMB CAP - BILLET AQUEDUC	16 253
03-512-01-000	REMB CAP - CAMION MAZDA	2 515
02-912-00-839	REMB INT - BILLET AQUEDUC	4 912
03-512-01-811	REMB CAP - OBLIGATION AQUEDUC	1 987
02-912-01-831	REMB INT - OBLIGATION AQUEDUC	1 325
02-912-01-831	INT. COURUS NOUV. RÈGLEMENTS	971
	TOTAL / SECTION AQUEDUC	27 963

	DETTE/SECTION EGOUT	
03-513-00-811	REMB CAP - BILLET EGOUT	2 752
03-513-01-000	REMB CAP - CAMION MAZDA	2 515
02-913-00-831	REMB INT - BILLET EGOUT	562
03-513-01-811	REMB CAP - OBLIGATION EGOUT	12 186
02-913-01-831	REMB INT - OBLIGATION EGOUT	17 379
02-913-01-831	INT. COURUS NOUV. RÈGLEMENTS	648
	TOTAL / SECTION EGOUT	36 042
	REG 281 RTE INTER	
03-515-00-811	REG. 281-CAPITAL	29 900
02-915-00-831	REG. 281-INTERETS	6 215
	TOTAL REG 281 RTE INTER	36 115
	RÈGL 504 - DOMAINE CHANTECLAIR	
03-515-00-819	REG. 504-CAPITAL	18 300
02-915-00-839	REG. 504-INTERETS	18 735
02-915-00-821	REG. 504-CAPITAL gouv	42 600
02-915-00-841	REG. 504-INTERETS gouv.	18 592
	TOTAL REG 504 DOMAINE CHANTECLAIR	98 227
	EGOUT ERMITAGE 573	
03-516-00-819	REMB CAPITAL - EGOUT ERMITAGE.	-
02-916-00-839	REMB INTERETS - EGOUT ERMITAGE.	15 213
02-916-00-821	REMB CAPITAL - EGOUT ERMI. GOUV	-
02-916-00-841	REMB INTERETS - EGOUT ERMI. GOUV	16 832
	TOTAL EGOUT ERMITAGE 573	32 045
	RUE CONTINENTALE 467	
03-517-01-819	REMB CAPITAL CONTINENTALE	9 500
02-917-01-839	REMB INTERETS CONTINENTALE	6 241
	TOTAL CONTINENTALE 467	15 741
	AUTRES FRAIS DE FINANCEMENT	
02-919-01-891	INT / EMPR. TEMPORAIRE	2 000
02-919-01-899	FRAIS DE FIN. ET REFIN.	21 525
02-919-02-891	INTERETS REMB. TAXES	3 000
02-919-02-899	FRAIS DE BANQUE	5 000
02-919-03-891	SURPLUS ET DEFICIT DE CAISSE	100
02-919-03-899	CONTROLE DES COUPONS	500
	TOTAL AUTRES FRAIS DE FINANCEMENT	32 125
	AFFECTATIONS	
	AFFECTATIONS SURPLUS/DÉFICIT	
03-300-02-000	AFFECT. SURPLUS/DÉFICIT RÈGL. 281	2 500
03-300-06-000	AFFECT. SURPLUS/DÉFICIT RÈGL. 467	(1 500)
03-300-07-000	AFFECT. SURPLUS/DÉFICIT RÈGL. 504	(2 500)
03-800-00-000	AFFECTATION RÉSERVE et FONDS RÉS.(Parcs, FDR)	26 097
	TOTAL AFFECTATIONS SURPLUS/DÉFICIT	24 597
03-900-00-000	FINANCEMENT À LT DÉP. FONCT.	(19 616)
	TOTAL	(19 616)
	DÉPENSES TOTALES	4 483 485
	% PAR RAPPORT AU BUDGET	77.43%

ADOPTÉE

08-01-05

OBJET : Adoption - Règlement numéro 614 relatif au pavage des rues du Marais (lot 2 993 114), du Mont-Césaire (Lot 2 993 103) et croissant de la Falaise (2 993 113) et décrétant une dépense de 130 000 \$ répartie au secteur

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Règlement numéro 614 relatif au pavage des rues du Marais (lot 2 993 114), du Mont-Césaire (Lot 2 993 103) et croissant de la Falaise (2 993 113) et décrétant une dépense de 130 000 \$ répartie au secteur, soit et est adopté.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT NUMÉRO 611

Règlement
numéro 611

DÉCRÉTANT L'APPLICATION DES CHAPITRES III ET IV DU TITRE I DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (L.R.Q., C. E-2.2) (DIVISION DU TERRITOIRE EN DISTRICTS ÉLECTORAUX)

ATTENDU que la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1988;

ATTENDU que le Conseil peut en vertu de l'article 5 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), par règlement adopté à la majorité des deux tiers de ses membres, décréter que les chapitres III et IV du titre I de cette loi s'appliquent à cette municipalité ;

ATTENDU que ces chapitres s'appliqueront lors de la première élection générale qui suit, en autant que ce règlement soit en vigueur pendant la deuxième année civile qui précède celle où doit avoir lieu cette élection générale;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du Conseil municipal le 13 novembre 2007;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DOMINIQUE FORGET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal ordonne, statue et décrète par le présent règlement ce qui suit :

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du règlement.

APPLICATION DES CHAPITRES III ET IV DU TITRE I

Article 1- Les chapitres III et IV du titre I de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), ayant respectivement trait à la division du territoire de la municipalité en districts électoraux ainsi qu'à la composition du Conseil de la municipalité, s'appliquent à cette municipalité

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 2- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

Pierre Lapointe
Maire

André Desjardins
Directeur général

08-01-06

OBJET : Adjudication - Émission d'obligations suite à des demandes de soumissions publiques - 1 017 000 \$

ATTENDU que la Municipalité du Village de Val-David dans la MRC des Laurentides entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements numéro 573 et 597;

ATTENDU que la Municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 1 017 000 \$, datée du 29 janvier 2008;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Municipalité a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

Nom de l'institution	Prix	Coût réel
Financière Banque Nationale	98.3910	4.38377%
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98.5240	4.35735%
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98.7410	4.39362%
CIBC Marchés Mondiaux inc.	98.2970	4.41568%
R.B.C. Dominion Valeurs Mobilières inc.	99.3920	4.38171%

ATTENDU que l'offre ci-haut provenant de Valeurs mobilières Desjardins inc. s'est avérée la plus avantageuse;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DOMINIQUE FORGET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'émission d'obligations au montant de 1 017 000 \$ du Village de Val-David soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins inc.

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE Messieurs Pierre Lapointe, maire, et André Desjardins, directeur général, sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance :

ATTENDU QUE CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le Conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authenticateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS;

ATTENDU QUE CDS procèdera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le directeur général à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE

08-01-07

OBJET : Concordance /Émission – 1 017 000 \$

ATTENDU que le Village de Val-David entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 1 017 000 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

# de règlement	Montant
573	609 500 \$
597	407 500 \$

ATTENDU que pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant de 1 017 000 \$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 29 janvier 2008.

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci.

QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS.

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte # 380-782-3 de l'institution financière suivante : Caisse populaire Ste-Agathe-des-Monts.

QUE les intérêts seront payables semi-annuellement, soit les 29 juillet et 29 janvier de chaque année.

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17).

QUE les obligations seront signées par le maire et le directeur général. La Municipalité, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

ADOPTÉE

08-01-08

OBJET : Courte échéance - Émission 1 017 000 \$

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 1 017 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 573 et 597, la Municipalité du Village de Val-David doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans à compter du 29 janvier 2008; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par le règlements numéros 573 et 597, chaque émission subséquente devra être pour le solde ou partie du solde sur l'emprunt.

ADOPTÉE

08-01-09

OBJET : Adhésion - Québec municipal

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion au service Internet de

Québec municipal;

A CE FAIT,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité du Village de Val-David renouvelle son adhésion annuelle au service Internet de Québec Municipal pour l'année 2008 pour une cotisation de 569.75 \$.

ADOPTÉE

08-01-10

OBJET : Acquisition – Serveur informatique

ATTENDU que le serveur informatique de la Municipalité est rendu à pleine capacité;

ATTENDU qu'il y a lieu de le remplacer afin d'assurer un travail efficace aux différents postes de travail;

ATTENDU l'offre de 9088-2507 Québec inc. pour le remplacement du serveur informatique Pentium IV Quad 6700, son installation et la configuration des postes de travail;

ATTENDU la recommandation du responsable de la Trésorerie;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de 9088-2507 Québec inc. pour le remplacement, l'installation et la configuration du serveur informatique au montant de 3 744.98 \$ taxes incluses.

QUE ce montant soit affecté au fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet à l'ordre du jour

TRAVAUX PUBLICS

Aucun sujet à l'ordre du jour

ENVIRONNEMENT

Aucun sujet à l'ordre du jour

URBANISME

08-01-11

OBJET : Abrogation – Résolution # 07-12-422 (Règlement numéro 608)

ATTENDU que le Règlement numéro 608 sur les usages conditionnels peut faire l'objet d'une demande de participation à un référendum;

ATTENDU qu'un avis public en ce sens sera donné incessamment;

ATTENDU que la MRC des Laurentides doit donner son approbation aux fins de conformité;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RAYMOND AUCLAIR

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution # 07-12-422 soit abrogée à toute fin que de droit afin que la procédure d'adoption soit continuée à l'étape de l'avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum.

ADOPTÉE

08-01-12

OBJET : Projets conformes ou conditionnels présentés relativement au PIIA

ATTENDU que la Municipalité du Village de Val-David a adopté le Règlement numéro 514 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et est en processus d'adoption du Règlement numéro 607 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

ATTENDU que dans le cadre des règlements, les propriétaires suivants ont présenté les demandes ci-après:

- Demandes de construction PIIA
 - 2428, rue de Verbier (U07-12-276) ;
 - 2579, rue de l'Église (U07-12-277);
 - Lot 2 993 241, rue Frenette (U07-12-278) ;
 - Lot 3 788 148, rue de la Volière (U07-12-279) ;

ATTENDU que les projets sont assujettis aux normes et critères soit du Règlement numéro 514 ou du Règlement 607 sur les PIIA.

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé les projets selon les objectifs et critères établis lors de sa séance du 19 décembre 2007;

ATTENDU que le Conseil municipal doit entériner ces recommandations;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RAYMOND AUCLAIR

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'il y a lieu d'accepter les projets conformes et conditionnels et ainsi autoriser le responsable du service de l'Urbanisme à émettre les permis ou certificats nécessaires à la réalisation des projets.

Le tout selon les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et le rapport du responsable de l'Urbanisme, que le Conseil municipal entérine.

QUE les personnes concernées devront obligatoirement obtenir leurs permis du service de l'Urbanisme avant le début des travaux.

ADOPTÉE

08-01-13

OBJET : Dérogation mineure : 27, rue des Bouleaux

ATTENDU qu'il s'agit d'un empiètement du bâtiment principal dans la marge de recul arrière de 3.41 mètres ;

ATTENDU que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

ATTENDU que le propriétaire a acquitté les frais de demande de dérogation mineure ;

ATTENDU qu'un avis public a été publié le 1er décembre 2007;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (U07-11-267);

ATTENDU que le Conseil municipal doit prendre position sur cette recommandation;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RAYMOND AUCLAIR

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde la demande de dérogation mineure

portant le numéro 2007-00012 pour le bâtiment sis au 27, rue des Bouleaux.

ADOPTÉE

08-01-14

OBJET : Dérogation mineure : 2489, rue de l'Église

- ATTENDU qu'il s'agit d'un empiètement du bâtiment principal dans la marge de recul avant de 0.89 mètre ;
- ATTENDU qu'il s'agit d'un empiètement du bâtiment principal dans la marge de recul arrière de 3.18 mètres ;
- ATTENDU que l'implantation du bâtiment doit être planifiée de manière à assurer la continuité de la trame urbaine et à respecter un alignement cohérent les uns par rapport aux autres;
- ATTENDU que l'implantation du bâtiment doit être planifiée de manière à tirer profit de la dynamique commerciale, notamment sur la rue de l'Église et ses abords, en étant planifiée près de la rue et orientée vers celle-ci;
- ATTENDU la dimension minimale nécessaire des unités de logement pour que ceux-ci soit habitables;
- ATTENDU que l'application du règlement concernant la marge de recul avant n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;
- ATTENDU que la présente ne porte pas atteinte à la jouissance des immeubles voisins ;
- ATTENDU que le propriétaire a acquitté les frais de demande de dérogation mineure ;
- ATTENDU qu'un avis public a été publié le 22 décembre 2007;
- ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (U07-12-272);
- ATTENDU que le Conseil municipal doit prendre position sur cette recommandation;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RAYMOND AUCLAIR

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde la demande de dérogation mineure portant le numéro 2007-142 pour le bâtiment sis au 2489, rue de l'Église à la condition qu'un plan projet d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre démontrant le nouvel empiètement de 0.89 mètre

supplémentaire dans la marge de recul arrière doit être remis dans les quarante-cinq (45) jours.

ADOPTÉE

08-01-15

OBJET : Dérogation mineure : 1745, rue Carmen

- ATTENDU qu'il s'agit d'un empiètement du bâtiment principal dans la bande de protection riveraine de 0.46 mètres ;
- ATTENDU qu'il s'agit d'un empiètement de la galerie dans la bande de protection riveraine;
- ATTENDU que le plan accompagnant le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre indique qu'il y a un ruisseau sur le lot 3 706 007 ;
- ATTENDU qu'en vertu de la réglementation d'urbanisme, toute masse d'eau qui s'écoule dans un lit avec un débit régulier ou intermittent y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine est considérée comme un cours d'eau;
- ATTENDU qu'en vertu de la réglementation d'urbanisme, un cours d'eau ou partie de cours d'eau dont l'écoulement dépend directement des précipitations et dont le lit est complètement à sec à certaines périodes peut néanmoins être considéré comme un cours d'eau;
- ATTENDU que le demandeur n'a pas fait la preuve que le ruisseau n'était pas considéré comme un cours d'eau au sens de la réglementation ou tout simplement que le cours d'eau était inexistant sur la propriété située au 1745, rue Carmen ;
- ATTENDU que la présente ne porte pas atteinte à la jouissance des immeubles voisins ;
- ATTENDU que le propriétaire a acquitté les frais de demande de dérogation mineure ;
- ATTENDU qu'un avis public a été publié le 22 décembre 2007;
- ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (U07-12-273);
- ATTENDU que le Conseil municipal doit prendre position sur cette recommandation;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RAYMOND AUCLAIR

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal n'accorde pas la demande de dérogation

mineure portant le numéro 2007-00131 pour le bâtiment sis au 1745, rue Carmen.

ADOPTÉE

08-01-16

OBJET : Dérogation mineure : 2383, rue Faubert

- ATTENDU qu'il s'agit d'un empiètement du bâtiment principal dans la marge de recul latérale de 0.17 mètre;
- ATTENDU que les travaux ont été exécutés de bonne foi;
- ATTENDU que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;
- ATTENDU que la présente ne porte pas atteinte à la jouissance des immeubles voisins ;
- ATTENDU que le propriétaire a acquitté les frais de demande de dérogation mineure ;
- ATTENDU qu'un avis public a été publié le 22 décembre 2007;
- ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (U07-12-275);
- ATTENDU que le Conseil municipal doit prendre position sur cette recommandation;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RAYMOND AUCLAIR

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde la demande de dérogation mineure portant le numéro 2007-00130 pour le bâtiment sis au 2383, rue Faubert.

ADOPTÉE

08-01-17

OBJET : Adhésion – Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)

- ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2008;

À CE FAIT,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RAYMOND AUCLAIR

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité du Village de Val-David renouvelle son adhésion à la

Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2008 pour une cotisation de 225.00 \$.

ADOPTÉE

LOISIRS

08-01-18

OBJET : Appui à la candidature des Laurentides aux Jeux du Canada, été 2013

- ATTENDU la volonté de la région des Laurentides d'obtenir les Jeux du Canada à l'été 2013;
- ATTENDU que les Jeux du Canada constituent une occasion unique de mobiliser la population des Laurentides autour d'un projet commun et d'accroître la fierté des citoyens des soixante-seize (76) municipalités;
- ATTENDU que pour obtenir une chance de passer au 2e tour de sélection, le Comité de candidature a besoin de l'appui de 100 % des municipalités et des MRC;
- ATTENDU que la ville hôte désignée et les villes partenaires pour représenter les Laurentides auront besoin de l'appui inconditionnel de toutes les municipalités;
- ATTENDU que chaque municipalité sera appelée à jouer un rôle primordial lors de ces jeux (ex. soutien logistique de leur service des loisirs, mobilisation de leur milieu associatif (bénévoles) et de leur monde des affaires);
- ATTENDU les impacts positifs qu'apporteront les Jeux du Canada sur le plan sportif, culturel, économique, communautaire et touristique;
- ATTENDU l'impact positif d'un tel événement sur les jeunes de la région des Laurentides;
- ATTENDU que les Jeux du Canada contribueront à la promotion du sport, de l'activité physique et de saines habitudes de vie auprès de la population;
- ATTENDU que la participation de 6 000 bénévoles sera nécessaire lors du déroulement de ces jeux;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité du Village de Val-David appuie la candidature de la région des Laurentides pour l'obtention des Jeux du Canada, été 2013 et s'engage à soutenir la ville hôte et les villes partenaires dans la

mobilisation de bénévoles lors du déroulement de cet événement sportif d'envergure.

ADOPTÉE

08-01-19

OBJET : Présentation de projets d'aide financière – Parc régional Dufresne Val-David/Val-Morin

- ATTENDU les efforts déployés pour obtenir de l'aide financière pour le développement du Parc régional Dufresne Val-David/Val-Morin;
- ATTENDU les programmes disponibles de différents organismes et/ou ministères;
- ATTENDU que le personnel est à compléter des formulaires sur différents programmes d'aide pour lesquels la Municipalité est admissible;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le directeur technique du Parc régional Dufresne, Gilles Parent, ainsi que le directeur général, André Desjardins, soient et sont autorisés à déposer et signer toutes les demandes d'aide financière pour lesquelles la Municipalité est admissible pour le développement du Parc régional Dufresne Val-David/Val-Morin.

ADOPTÉE

CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

08-01-20

OBJET : Demandes d'aide financière

- ATTENDU la présentation de demande d'aide financière de divers organismes de la région;
- ATTENDU les recommandations émises par le comité de sélection;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une somme de 125 \$ soit octroyée à la maison d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants, L'Ombre-Elle, une somme de 75 \$ au Centre de prévention

suicide le Faubourg ainsi que la somme de 1 800 \$ à l'Atelier de l'Île pour la production d'un catalogue dans le cadre de leur 30e anniversaire.

ADOPTÉE

ÉVÉNEMENTS ET FAMILLE

Aucun sujet à l'ordre du jour

DIVERS

08-01-21

OBJET : Amendement – Résolution # 07-07-252

ATTENDU l'entente intervenue avec l'employé, Réal Dufresne, suite au grief déposé précédemment;

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender la résolution # 07-07-252;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RAYMOND AUCLAIR

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution # 07-07-252 soit amendée et que la suspension, sans traitement, soit ramenée à cinq (5) jours, soit quatre (4) jours au service des Travaux publics et une (1) journée au service de Sécurité incendie selon sa rémunération hebdomadaire.

QUE la suspension a été appliquée du 18 au 24 novembre 2007.

QUE Réal Dufresne a accepté de participer à un programme d'aide afin d'améliorer son approche au travail et de reconnaître l'autorité et le droit de gérance de l'employeur.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

08-01-22

OBJET : Remboursement au Club optimiste Val-David/Val-Morin

ATTENDU que le Club optimiste Val-David/Val-Morin a cédé à la Municipalité du Village de Val-David la somme de 85 880.02 \$ au terme d'une transaction immobilière intervenue en avril 2006, inscrite sous le numéro 7092 des minutes du notaire André Vallée de Sainte-Adèle et publiée à Terrebonne sous le numéro 13204304.

ATTENDU que la somme de 13 323.63 \$ a été remise au ministère du Revenu du Québec à titre de taxes dues (TPS et TVQ) sur la transaction immobilière pré-citée;

ATTENDU qu'un protocole d'entente a été signé entre le Club optimiste Val-David/Val-Morin et la Municipalité du Village de Val-David au sujet de l'utilisation de la somme restante de 72 556,39 \$;

ATTENDU que ce protocole d'entente prévoit que cette somme sera remise au Club optimiste Val-David/Val-Morin si elle n'a pas été utilisée au 31 décembre 2007 pour les fins auxquelles elle était destinée;

ATTENDU que cette somme n'a pas été utilisée au 31 décembre 2007 pour les fins auxquelles elle était destinée et qu'aucune autre entente n'est intervenue entre le Club optimiste Val-David/Val-Morin et la Municipalité du Village de Val-David quant à l'utilisation de cette somme;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité du Village de Val-David remette la somme de 72 556,39 \$ au Club optimiste Val-David/Val-Morin dans les meilleurs délais et que cette remise dégage les parties de toutes obligations auxquelles elles s'étaient engagées à ce sujet.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Hamel intervient sur sa demande de dérogation mineure présentée pour sa propriété qui aurait dû être adoptée.

08-01-23

OBJET : Dérogation mineure : 1262, chemin de la Rivière

ATTENDU qu'il s'agit de la création d'un lot dont la forme est non conforme au règlement de lotissement ;

ATTENDU que la demande respecte toutes les autres dispositions relatives au règlement de lotissement dont la superficie minimum ;

ATTENDU que l'application du règlement n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU qu'un avis public n'a pas été publié;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accorder une dérogation mineure (U07-12-274);

ATTENDU que le Conseil municipal doit prendre position sur cette

recommandation;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RAYMOND AUCLAIR

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le Conseil municipal accorde la demande de dérogation mineure et approuve le projet de lotissement tel que soumis.

Le requérant devra obligatoirement fournir, tel que demandé, un plan de subdivision préparé par un arpenteur-géomètre.

ADOPTÉE

08-01-24

OBJET : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance régulière soit et est levée.

ADOPTÉE

Pierre Lapointe,
Maire

Suzanne Gohier
Secrétaire d'assemblée

André Desjardins,
Directeur général